



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 17 décembre à 20 h 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérald RUTAULT, Maire,

Etaient présents : M. TISSIER, M. GUERREY, Mme LEYGNIER, Mme BARATELLA, M. WOTIN, Mme DURAND, M. LAMBORAY, Mme GIBB, M. BAUDIN, M. HOUBRON, M. DRECOURT, M. CAUSSIAUX, Mme MORY, M. PERRIAU, Mme ESON, Mme LE MEZEC, M. COQUELET

Excusés : M. LE GOFF (représenté par Mme LEYGNIER), Mme DUPUY (représentée par M. GUERREY), Mme DELANNOY (représentée par M. WOTIN), Mme FILIU (représentée par Mme DURAND)

Absents : Mme BURGGRAF, Mme GAMITO, M. LEBRUN

Secrétaire de séance : Mme GIBB

Le Conseil Municipal

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement des budgets commune et assainissement avant le vote du BP 2016 dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Au chapitre 20	11 512,50 euros
Au chapitre 204	12 750,00 euros
Au chapitre 21	445 173,99 euros

A L'UNANIMITE

Décide de revaloriser les tarifs 2016 et fixe ces derniers suivant les tableaux joints en annexe.

A L'UNANIMITE

Décide de porter à 0,74 € m3 la taxe communale d'assainissement à compter de 2016,
Dit que ces recettes seront affectées au budget d'assainissement.

A L'UNANIMITE

Décide de reconduire le tarif 2015 à 100 €/an pour la location des parcelles aux jardins familiaux.
Dit que la participation demandée au locataire sera calculée suivant le barème des quotients indiqués ci-dessous :

<u>TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL</u>	<u>PARTICIPATION LOCATION</u>
< 318,63	30 %
318,63 à 477,17	40 %
477,18 à 637,24	50 %
637,25 à 795,78	60 %
> 795,78	80 %
Hors Commune	100 %

A L'UNANIMITE

Vote une indemnité de conseil 2014 au taux de 100 % représentant un montant de 923,33 € brut sur une moyenne de dépenses annuelles (2011/2012/2013) de 5 955 618,00 €,

Dit que cette indemnité lui sera versée conformément aux lois 82-213 et 82-279.

A LA MAJORITE (7 CONTRE)

Décide d'attribuer une subvention de 400 € à l'Association Ile de France Médiation pour la période allant du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2015 ou suivant.

A L'UNANIMITE

Décide les virements suivants :

Budget assainissement :

Dép de fonc	022 (dépenses imprévues)	- 2 000,00
Dép de fonc	6411 (Salaires)	+ 2 000,00

A L'UNANIMITE

Décide :

A COMPTER DU	DE SUPPRIMER	DE CREER
01/01/2016	1 poste d'Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe à temps non complet (20h00mn)	1 poste d'Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe à temps non complet (25h00mn)

A L'UNANIMITE

Prend acte de la mise en conformité, et de ses modalités, des statuts de la CACP en matière de compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Prend acte de la prise d'effet de cette compétence au 1^{er} juillet 2016,

Approuve le rapport d'évaluation de la CLECT, tel qu'annexé à la présente,

Autorise le Maire ou son représentant, à compter de la prise de l'arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de la CACP, à signer la convention de reversement de la TEOM à la CACP par les communes membres concernés pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016,

A L'UNANIMITE

N'émet pas d'observation particulière sur le rapport 2014 du SIERTECC.

Monsieur WOTIN précise que tous ces éléments sont à la disposition du public pour consultation.

A L'UNANIMITE

Les questions relatives à l'adoption du schéma de mutualisation et la suppression de la ZAC des Carreaux sont reportées.

La séance est levée à 21h05

QUESTION : TARIFS 2016 (ANNEXE)

	Tarifs 2016
CAVEAU PROVISOIRE	
Ouverture	20,00 €
30 premiers jours/ par jour,	2,81 €
Au-delà du 30 ^{ème} jour (occupation maxi de 3 mois) (par jour)	5,30 €
TAXES FUNERAIRES	
droit de place	7,44 €
taxes inhumation	22,29 €
taxes exhumation	20,00 €
taxes exhumation à partir du 2ème corps	10,00 €
droit ouverture (caveau)	20,00 €
CONCESSIONS	
sépultures traditionnelles	
15 ans	201,00 €
30 ans	337,00 €
Urnes	
15 ans	317,00 €
30 ans	447,00 €
Jardin du souvenir : redevance "droit de dispersion de cendres"	26,00 €
Jardin du souvenir : plaque et gravure (15 ans renouvelable)	36,00 €
DISQUE DE STATIONNEMENT ZONE BLEUE	
Le disque	2,00 €
VACATIONS (garde municipal)	
la vacation	20,00 €
BADGE PARKING TILLEULS	
Le badge	66,00 €
PHOTOCOPIES	
A3	0,70 €
A4	0,35 €
BROCANTE	
habitant de la commune	
le m linéaire	8,30 €

<u>hors commune</u>	
le m linéaire	9,70 €
MARCHE DE NOEL (tarif unique)	
2,90 m	31,00 €
3,70 m	38,00 €
MARCHE DU TERROIR	
2,90 m	73,00 €
3,70 m	97,00 €
MARCHE PUBLICS	
Frais de reprographie (par dossier)	150,00 €
DECHETS VERTS	
le sac biodégradable	0,45 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES MATERIELS DE CHANTIER	
La demi-journée	10,00 €
ASSAINISSEMENT (branchement)	
règlement en 1 versement	1 730,00 €
règlement en 2 versements	1 800,00 €
1ère année	900,00 €
2ème année	900,00 €
BIBLIOTHEQUE	
Cotisation par famille hors commune de la CACP (gratuit pour les communes de la CACP)	21,00 €
Renouvellement d'une carte d'abonnement suite à une perte	2,00 €
SERVICES	
vente exceptionnelle (par jour)	220,00 €
ambulants (par jour)	10,80 €
SOUTIEN SCOLAIRE	
Collège (mensuellement)	10,85 €
PORTAGE	
le repas	7,50 €
ACCUEIL DU SOIR, ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS ET DES VACANCES SCOLAIRES	
Pénalités par quart d'heure de retard (y compris fratrie)	5,00 €
ESPACE JEUNES	

Adhésion :	
Cotisation par an	15,45 €
Cotisation pour 2 ^{ème} semestre	7,80 €
Repas	
1er enfant	4,60 €
2ème enfant	4,35 €
3ème enfant	4,10 €
4ème enfant	3,80 €
5ème enfant	3,60 €
6ème enfant	3,40 €
Non inscrits	5,75 €
Hors commune	6,80 €
Goûter Espace jeunes	0,72 €
ALIMENTATION EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS	
Soda 25cl	1,50 €
café	1,00 €
Vin (le verre)	1,50 €
Bière (25 cl)	2,50 €
Eau (50 cl)	0,50 €
Eau (150 cl)	1,50 €
crêpe	1,50 €
RESTAURANT SCOLAIRE	
1er enfant	4,60 €
2ème enfant	4,35 €
3ème enfant	4,10 €
4ème enfant	3,80 €
5ème enfant	3,60 €
6ème enfant	3,40 €
7ème enfant	3,20 €
Adulte	5,65 €

PAI	1,60 €
Non inscrits	5,75 €
Hors commune	6,80 €
Les absences non justifiées ou prestations non désinscrites la veille avant 10 h (vendredi pour lundi) seront facturées.	

2025

GRILLE TARIFAIRE ANNEXEE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

Tranche	Barème	Accueil du matin	Accueil du soir	Etude + goûter	Etude + goûter + accueil du soir	Accueil de loisirs à la journée (vacances scolaires et journées exceptionnelles)	Accueil de loisirs mercredi et adaptation pour petite section de Maternelle	Accueil de loisirs à la 1/2 journée sans repas (PAI*)	Accueil de loisirs à la journée sans repas (PAI*)	Accueil de loisirs à la 1/2 journée sans repas (cas exceptionnel**)	Accueil de nuit
1	<267	0,89	1,62	3,02	2,38	5,57	3,90	2,02	4,04	1,89	6,13
2	267,01 à 356,00	0,99	1,81	3,07	2,63	6,46	4,52	2,41	4,83	2,28	6,80
3	356,01 à 445,00	1,10	2,01	3,12	2,84	7,41	5,19	2,84	5,68	2,70	7,50
4	445,01 à 534,00	1,21	2,23	3,18	3,10	8,48	5,94	3,30	6,59	3,15	8,26
5	534,01 à 623,00	1,38	2,51	3,23	3,48	9,62	6,74	3,79	7,56	3,63	8,57
6	623,01 à 712,00	1,62	2,80	3,34	3,88	10,88	7,62	4,31	8,62	4,14	9,90
7	712,01 à 801,00	1,79	2,99	3,45	4,13	11,80	8,26	5,09	9,35	4,41	10,41
8	801,01 à 890,00	2,00	3,22	3,55	4,44	14,03	9,82	5,10	10,22	4,83	11,61
9	890,01 à 979,00	2,23	3,54	3,66	4,79	15,41	10,79	5,65	11,30	5,36	12,43
10	979,01 à 1068,00	2,56	3,84	3,77	5,12	16,75	11,73	6,16	12,33	5,87	13,19
11	1068,01 à 1157,00	2,78	4,15	3,88	5,45	18,18	12,73	6,69	13,38	6,39	14,00
12	1157,01 à 1246,00	3,02	4,46	3,98	5,79	19,72	13,80	7,24	14,47	6,92	14,86
13	1246,01 à 1335,00	3,25	4,85	4,09	6,14	21,36	14,96	7,80	15,60	7,47	15,76
14	1335,01 à 1424,00	3,50	5,31	4,20	6,56	23,11	16,18	8,37	16,75	8,04	16,73
15	1424,01 à 1513,00	3,75	5,85	4,31	6,99	24,91	17,44	9,02	18,05	8,69	17,72
16	>1513,01	4,01	6,46	4,42	7,50	26,75	18,73	9,69	19,39	9,36	18,73
QF non calculé		4,17	6,73	4,42	7,81	27,87	19,51	10,10	20,20	9,75	19,51
hors commune		6,44	10,36	5,92	12,74	42,98	30,08	15,96	31,93	15,60	27,29

Une part supplémentaire est accordée pour les familles monoparentales (sur présentation d'une attestation sur l'honneur)

Pour l'accueil du matin, l'accueil du soir et l'étude, les absences non justifiées ou prestations non désinscrites la veille avant 10 h (vendredi pour lundi) seront facturées.

Pour l'accueil de loisirs, les absences non justifiées ou prestations non désinscrites une semaine à l'avance pour le mercredi ou les vacances seront facturées.

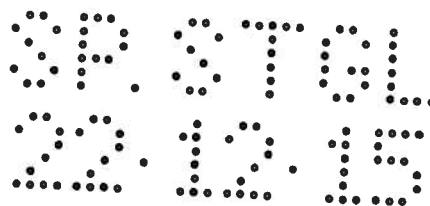
L'accueil de loisirs 1/2 journée réservé uniquement pour les enfants de petite section de maternelle

Les services non réservés seront majorés de 25 %

* PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

** A l'appréciation de la commission scolaire et périscolaire

2016
FORMAT 1/8 de page
Nb de parutions
1 parution
92 x 65 mm sur A4
Montant TTC pour la 2 ^{ème} et 3 ^{ème} de couverture ainsi que les pages intérieures
234,27 euros
63 x 45 mm sur A5
Montant TTC pour la 4 ^{ème} de couverture
278,20 euros



2016
FORMAT 1/4 de page
Nb de parutions
1 parution
190 x 65 mm sur A4
Montant TTC pour la 2 ^{ème} et 3 ^{ème} de couverture ainsi que les pages intérieures
366,05 euros
130 x 45 mm sur A5
Montant TTC pour la 4 ^{ème} de couverture
424,62 euros

2016
FORMAT 1/2 de page
Nb de parutions
1 parution
190 x 135 mm sur A4
Montant TTC pour la 2 ^{ème} et 3 ^{ème} de couverture ainsi que les pages intérieures
732,11 euros
130 x 95 mm sur A5
Montant TTC pour la 4 ^{ème} de couverture
812,61 euros

2016
FORMAT 1 page
Nb de parutions
1 parution
190 x 277 mm sur A4
Montant TTC pour la 2 ^{ème} et 3 ^{ème} de couverture ainsi que les pages intérieures
1251,88 euros
130 x 190 mm sur A5
Montant TTC pour la 4 ^{ème} de couverture
1390,98 euros

		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16	HC
		<267 22%	237,01 à 356,00 26%	356,01 à 445,00 30%	445,01 à 534,00 34%	534,01 à 623 38%	623,01 à 712,00 42%	712,01 à 801,00 46%	801,01 à 890,00 50%	890,01 à 979,00 54%	979,01 à 1068,00 58%	1068,01 à 1157,00 62%	1157,01 à 1246,00	1246,01 à 1335,00	1335,01 à 1424,00 74%	1424,01 à 1513,00	1513,01 à 82%	100 %
		105,60 €	124,80 €	144,00 €	163,20 €	182,40 €	201,60 €	220,80 €	240,00 €	259,20 €	278,40 €	297,60 €	316,80 €	336,00 €	355,20 €	374,40 €	393,60 €	460,00 €
<u>Séjours</u>	Tranche d'âge																	
Séjour européen Berlin	14_17																	

		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16	HC
		<267 22%	237,01 à 356,00 26%	356,01 à 445,00 30%	445,01 à 534,00 34%	534,01 à 623 38%	623,01 à 712,00 42%	712,01 à 801,00 46%	801,01 à 890,00 50%	890,01 à 979,00 54%	979,01 à 1068,00 58%	1068,01 à 1157,00 62%	1157,01 à 1246,00	1246,01 à 1335,00	1335,01 à 1424,00 74%	1424,01 à 1513,00	1513,01 à 82%	100 %
		121,00 €	143,00 €	165,00 €	187,00 €	209,00 €	231,00 €	253,00 €	275,00 €	297,00 €	319,00 €	341,00 €	363,00 €	385,00 €	407,00 €	429,00 €	451,00 €	550,00 €
<u>Séjours</u>	Tranche d'âge																	
Base de plein air de Lathus Transport en car	11_17																	

